



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Annuités liquidables

Question écrite n° 16872

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre sur la proposition de la Fédération des associations de fonctionnaires anciens combattants (FAFAC) concernant l'attribution de la campagne double. Se référant à sa réponse à sa question écrite n° 13764, il lui demande de bien vouloir lui préciser quand une décision pourra être arrêtée par rapport à cette proposition.

### Texte de la réponse

Comme le ministre des anciens combattants et victimes de guerre l'a précisé dans sa réponse à la précédente question écrite n° 13764 posée par l'honorable parlementaire, il a demandé aux services compétents de son département ministériel d'effectuer une étude précise, en étroite collaboration interministérielle, afin d'établir un recensement de la population concernée et le coût financier qui résulterait de l'application de la proposition de la F.A.F.A.C. Ces travaux se poursuivent à l'heure actuelle, sans qu'il soit encore possible de déterminer leur échéance, en raison de la complexité de cette question qui exige la prise en compte de plusieurs facteurs. Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre ne manquera pas de tenir l'honorable parlementaire informé de la suite qu'il sera possible de leur réserver.

### Données clés

**Auteur :** [M. Balligand Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16872

**Rubrique :** Retraites : fonctionnaires civils et militaires

**Ministère interrogé :** anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère attributaire :** anciens combattants et victimes de guerre

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 juillet 1994, page 3643

**Réponse publiée le :** 22 août 1994, page 4269